

COVID-19 : POINT SUR LA SITUATION EN FRANCE

Dans l'Hexagone, de nombreuses mesures ont été adoptées par le gouvernement pour limiter la propagation du virus.

Signalée pour la 1^{re} fois à Wuhan, en Chine, fin décembre 2019, la maladie à **coronavirus COVID-19** a contaminé plus de **150 000 personnes** et causé près de 5 700 morts dans le monde.

LE PAYS AU STADE 2 DE L'INFECTION

Le 11 mars, l'épidémie a été qualifiée de « **pandémie** » par l'OMS (Organisation mondiale de la santé). Pour rappel, le COVID-19 est jugé sans danger dans la majorité des cas. En revanche, il peut avoir d'importantes conséquences chez les personnes âgées ou atteintes de maladies chroniques.

En **France**, près de **5 400 cas** ont été dénombrés dont 127 décès. Le stade 3 de l'infection a d'ailleurs été déclaré le 14 mars. .

En premier lieu, l'État rappelle donc l'importance des **gestes barrières**. De plus, le **niveau 1 du plan blanc** a été activé pour les établissements de santé et le **plan bleu** pour les établissements médicosociaux. D'ailleurs, la **réserve sanitaire** a été enclenchée. En outre, les **visites en Ehpad** et en unités de soins de longue durée ont été suspendues.

PROTÉGER LES PLUS VULNÉRABLES

Par ailleurs, le 12 mars, le **président de la République** Emmanuel Macron a annoncé des décisions « *pour augmenter massivement nos capacités d'accueil à l'hôpital, car l'enjeu est de continuer à aussi soigner les autres maladies* ». Et se préparer à une 2^e vague.

Ainsi, les personnes de plus de 70 ans et les malades chroniques sont invités à rester à domicile autant que possible. En parallèle a été annoncée la **fermeture des établissements scolaires** jusqu'à nouvel ordre. Enfin, le Premier ministre a signifié, le 13 mars, l'interdiction des **rassemblements de plus de 100 personnes**.

Par la suite, la fermeture des « *lieux recevant du public non indispensables à la vie du pays* » a été annoncée le 14 mars. L'**ensemble des commerces** est touchée, sauf les magasins d'alimentation, pharmacies, banques et bureaux de tabac. Par conséquent, l'**hôtellerie restauration** se trouve affectée. De même que la **thalassothérapie** et le **thermalisme**. En particulier, la Direction générale de la santé a recommandé la fermeture de tous les établissements thermaux.

Ces mesures exceptionnelles ont un impact sur l'économie française dans son ensemble. Le gouvernement a donc mis en place des dispositifs inédits de **soutien aux entreprises** destinés à agir dans l'urgence. Dans un second temps, un « plan de relance » devrait être engagé.



2 CARTE BLANCHE

Alain Marié, directeur médical du Quotidien du Médecin

3 STRATÉGIE

Nouveaux projets de Ramsay Santé
Rénovation des thermes du Connétable

5 TOURISME

COVID-19 : impact sur le tourisme
Airbnb encourage les logements insolites

6 SANTÉ & RECHERCHE

COVID-19 : la pandémie est déclarée
COVID-19 : implication de la recherche française

8 JURIDIQUE

COVID-19 : téléconsultations facilitées
Données de santé franco-belges

11 INNOVATION

Telegrafik : autonomie des séniors
Un rameur connecté

12 MONDOSCOPIE

Europe
Amérique
Asie
Afrique

CARTE BLANCHE



DR ALAIN MARIÉ

Directeur médical
du Quotidien du Médecin

LE PROGRÈS ET LA GRAND-MÈRE

En charge des informations médicales au Quotidien du Médecin, j'ai eu la chance d'assister à 50 ans de progrès et même à des révolutions thérapeutiques. Une médecine de plus en plus sophistiquée, performante.

Il est vrai que j'ai été aux premières loges pour voir se succéder des avancées majeures dans la plupart des disciplines : cardiologie, oncologie, maladies auto-immunes, de plus en plus de maladies rares... Comment oublier que le sida qui tuait en moins de deux ans est devenu une maladie chronique ? Que le pronostic de nombreux cancers, des hépatites B et C... a été bouleversé... Le décryptage du génome, l'essor des biothérapies... Comme tout le monde, j'ai célébré la croissance exponentielle d'une médecine scientifique, de mieux en mieux évaluée...

Pourtant, je n'ai jamais oublié les sermons de ma grand-mère qui, avant de passer à table, m'ordonnait de me laver les mains. Je dois avouer que

je n'ai pas réussi à perpétuer cette tradition dans ma descendance. Plus encore, aux yeux de beaucoup d'amis et de proches, j'apparaissais comme un maniaque, un phobique.

Sans doute parce que la célébration permanente du progrès avait conduit à l'oubli des traditions sanitaires, rangées avec les « recettes de grand-mères ». Nos générations avaient tout transformé et n'avaient rien à retenir de quelques siècles de médecine qui, en manque de médicaments, reposaient sur la prévention des contagions.

Et puis le coronavirus est apparu. Nos plus grands professeurs, nos gouvernants se succèdent à la télévision pour répéter les leçons de ma grand-mère... Quelle ironie...

La leçon est claire : le nouveau monde nous apporte des progrès considérables, sauf s'il nous conduit à oublier les fondamentaux de la santé publique. Celle-ci est un tout.

JE M'ABONNE



1 AN

22 NUMÉROS
+ ESPACE ABONNÉS
(accès illimité aux archives,
espace documentaire)

360 €

2 ANS

44 NUMÉROS
+ ESPACE ABONNÉS
(accès illimité aux archives,
espace documentaire)

690 €

Abonnements multiples & écoles :
nous consulter

Service abonnement

39, avenue de la Marne - 64200 BIARRITZ
Tél. : 05 59 24 73 60 - Fax : 09 83 24 73 60
abonnement@palindrome-edition.fr

WWW.AQUAE-OFFICIEL.FR

OURS

AQUAE - Publié un mardi sur deux
N° 167 du 17 mars 2020

Éditeur

PALINDROME ÉDITION
aquae@palindrome-edition.fr

Directeur de la publication
Marie MORANI

Directeur marketing éditorial
Michel BONTEMPS

Directrice des opérations spéciales
Carine SARRIQUET

Responsable de la rédaction
Joséphine BRILLAND

Relectrice
Sophie LOUBIER

Maquette
Palindrome Édition

Responsable digital
Alban DEROUET

Abonnements & Annonces
Justine LEAS
commercial@palindrome-edition.fr

Imprimé en France par
DUPLI-PRINT
2, rue Descartes - 95330 DOMONT

Dépôt légal à parution

Commission paritaire
0423 T 91568 / ISSN : 2262-5623

Toute reproduction même partielle est strictement
interdite et donne lieu à des sanctions pénales
conformément au Code de la propriété intellectuelle.

NOUVEAUX PROJETS DE RAMSAY SANTÉ

Spécialiste de la prise en charge globale du patient, la filiale de l'australien Ramsay Health Care, qui a racheté le groupe Capio, se concentre sur l'innovation en matière de services et de soins.



Près d'un an après l'acquisition du suédois **Capio**, **Ramsay Santé**, implantée dans 6 pays européens, soigne près de 7 millions d'individus chaque année. Elle présente d'ailleurs de nouveaux projets au service des patients.

PRIVILÉGIER LES SOINS DE PROXIMITÉ

Ainsi, en France, le développement des organismes de **soins de proximité** est au programme, à l'image des centres de soins primaires d'**Europe du Nord**. « Ces structures, financées à la capitation, privilégient la pertinence des actes plutôt que le volume, favorisent la prévention et réduisent le recours inapproprié aux structures hospitalières », explique **François Demesmay**, directeur innovation médicale et expérience patient.

En parallèle, un « **innovation hub** » a vu le jour à l'automne 2019 afin d'encourager les avancées médicales. Pilotée par **Towa Jexmark**, nouvelle directrice innovation du groupe, l'équipe compte 7 collaborateurs basés en Suède et

à Lyon (69). Sa première mission doit justement porter sur l'expérimentation des services de soins de proximité et l'intégration à ce dispositif d'une offre de soins en ligne.

LA PRÉVENTION PRIMAIRE EN LIGNE DE MIRE

Par ailleurs, des projets de **prévention santé** sont mis en place au niveau des établissements, à l'instar de ceux du **pôle Aquitaine**.

« Dans le cadre de notre projet médical de groupe, nous travaillons particulièrement sur la prévention primaire, déclare **Nicolas Bobet**, directeur du pôle. Ainsi, nous avons développé un programme de diabétologie et défendons actuellement un autre projet sur le diabète à destination du grand public ».

Dans cette optique, les centres s'appuient sur la **fondation d'entreprise Ramsay Santé**. « Cela facilite les projets tant en matière de ressources que de financements », souligne Nicolas Bobet.

Autre projet d'envergure, le groupe a annoncé, fin février, le lancement de **MedZine**, site internet d'**information santé**. La plateforme comprend des articles, des podcasts et des vidéos à l'attention du grand public. Différentes thématiques y sont traitées, comme la prévention, les innovations au service des patients, les pathologies mentales ou encore la recherche.

CARNET



Laurent Roussin, directeur général de l'hôtel Royal Palace à Évian-les-Bains (74) depuis 2014, prend également la tête de l'hôtel **Ermitage**. Ces deux 4 étoiles font partie de l'Evian

Resort, propriété du groupe Danone, qui compte un centre thermal ou encore un casino. Précédemment, Laurent Roussin a officié pendant près de 20 ans au sein du groupe Barrière à Deauville (14), où il a notamment dirigé le Royal.



Timo Gruenert a été nommé **directeur général d'Oetker Collection**. Il prendra ses fonctions le 1^{er} mai 2020, remplaçant ainsi Frank Marrenbach qui intègre, quant à

lui, la direction du groupe hôtelier allemand Althoff Hotels. Timo Gruenert occupait jusqu'à présent le poste de directeur financier et de directeur général associé de la filiale du groupe Dr. Oetker, spécialisée dans la gestion d'hôtels de luxe.



Pierre Capéran a rejoint les équipes de l'hôtel & spa **Le Splendid**, à Dax (40), le 20 janvier 2020, en tant que **directeur général**. Il succède à Emmanuel Borla. Avant de gérer ce 4 étoiles du groupe

Vacances bleues, Pierre Capéran a collaboré pendant près de 30 ans au groupe Accor, dans l'hôtellerie d'affaires, de loisirs et en thalassothérapie. Il a également assuré la direction de deux établissements thermaux.

À RETENIR

Le site web MedZine, ouvert en février 2020, comporte des informations pour le grand public sur la prévention, la recherche, etc.

EN BREF

SPABOOKER INTÉGRÉ
AU PMS HÔTELIER MEWS

Pure Informatique, qui développe un logiciel de gestion de spa, a signé, en février 2020, un **partenariat** avec le système de gestion hôtelière **Mews System**. Ainsi, les sociétés ayant recours à ce dernier ont désormais la possibilité de connecter **Spa Booker** directement à leur **PMS**. Ce partenariat permet notamment de centraliser les revenus ou encore d'analyser le chiffre d'affaires par typologie de clientèle (interne/externe). Les utilisateurs peuvent également accéder, depuis le spa, au cardex clients de l'hôtel. Une interface posting chambre (facturation par chambre) est d'ailleurs comprise dans l'offre.

DÉVELOPPEMENT
DE LA COLLECTION AIRELLES

L'hôtel **Le Grand Contrôle** doit ouvrir ses portes au printemps 2020 dans l'enceinte du **château de Versailles** (78). Détenu par le groupe **LOV Hotel Collection**, sous l'enseigne **Airelles** (*Aquæ* n° 116), l'établissement comptera 14 chambres et appartements, ainsi qu'un restaurant gastronomique signé **Alain Ducasse**. Un **spa**, mis en place par **Valmont**, sera également accessible. Ce dernier sera notamment doté d'une piscine intérieure. Il est à noter qu'une offre hôtelière a précédemment été inaugurée sous la même marque en décembre 2019, à **Val d'Isère** (73). L'hôtel **Made-moiselle** dispose d'un **spa Guerlain** de 1 200 m² équipé de 5 cabines de soins, d'un espace de remise en forme et d'un espace aquatique avec douches sensorielles et horizontales, sauna, hammam, etc. Ainsi, le portefeuille d'Airelles se composera de 4 établissements avec le palace Les Airelles, à Courchevel (73), et La Bastide, de Gordes (84).

RÉNOVATION DES THERMES DU CONNÉTABLE

L'établissement de La Roche-Posay, détenu par L'Oréal, sera réaménagé et agrandi afin de faciliter le parcours de soins et d'augmenter la capacité d'accueil.



© Hommes Hennequin pour BLP et associés

L'Oréal a présenté, début février, ses **résultats** pour l'année 2019, enregistrant une croissance du chiffre d'affaires à **+8 %** à données comparables. Il s'agit de la hausse la plus importante de la décennie pour le groupe.

DE BONS RÉSULTATS
POUR LA ROCHE-POSAY

Le groupe a d'ailleurs souligné les performances de la **division Cosmétique Active** qui « réalise sa meilleure année historique avec, en particulier, La Roche-Posay, qui dépasse le milliard d'euros de chiffre d'affaires ».

D'ailleurs, dès la saison thermale 2020, la présence de la **marque La Roche-Posay** doit être accrue dans la station viennoise, dont les établissements thermaux sont détenus par L'Oréal. « La quasi-totalité des protocoles de soins au spa doivent être réalisés avec cette marque », souligne ainsi **Claire Lesrel**, directrice de la communication et des soins de support.

FLUIDIFIER LES PARCOURS

Parallèlement, un programme de **rénovation** des **thermes du Connétable** doit commencer en septembre 2020.

Il s'agit d'améliorer les équipements techniques de l'établissement « pour le confort des curistes, celui des médecins et du personnel thermal, et pour répondre également aux standards environnementaux, via notamment un objectif de réduction de la consommation d'eau et d'énergie », explique **Olivier Maschi**, directeur du développement du centre thermal.

Le bâtiment sera donc réaménagé et agrandi afin de fluidifier le parcours du curiste et d'accroître la capacité d'accueil. « La réouverture du centre est espérée courant 2021 », affirme Claire Lesrel. Pendant la fermeture, l'accueil des patients se fera aux **thermes Saint-Roch**.

Dans un second temps, un projet de réorganisation et d'extension du spa est prévu pour 2021.

OFFRES

NOUVELLES COSMÉTIQUES
À B'O SPA THERMAL

Pour la saison thermale 2020, le **B'O spa thermal**, à **Bagnolles-de-l'Orne** (61), renforce sa gamme cosmétique, axée sur les bienfaits de la chlorophylle, avec la **ligne Poméol**. Créée par un pharmacien, cette marque française exploite les actifs extraits de la pomme. Elle comprend une pâte de fruits gommante pour visage et corps, un baume beauté et un gel douche sensoriel.

CURE THALASSO POST CANCER
À DINARD

Le centre **Thalassa Sea & Spa** de **Dinard** (35) a mis au point la **Pause Bain de Jouvence** pour les personnes en traitement de **cancer** ou en rémission. Cette cure de 6 jours commence par un entretien avec une diététicienne. En outre, elle s'appuie sur des soins, tels le drainage marin en baignoire ou le bain hydromassant. Sont également proposées des séances de réflexologie plantaire, d'aqua respiration, etc.

COVID-19 : IMPACT SUR LE TOURISME

L'annulation des regroupements de plus de 100 personnes et la fermeture des lieux recevant du public non indispensables montrent un impact sur l'économie française, en particulier le tourisme.

La pandémie de **coronavirus COVID-19** a motivé l'adoption d'importantes mesures sanitaires par l'État français visant à **stopper la propagation** du virus. À l'instar de l'interdiction de rassemblements, limités à 100 personnes à l'heure, de la fermeture des lieux recevant du public non indispensables à la vie du pays ou des établissements scolaires.

ÉVÉNEMENTS ET SÉJOURS ANNULÉS OU REPORTÉS

L'économie se trouve lourdement affectée, en particulier l'**événementiel** et le **tourisme**. D'une part, car de nombreux événements ont été annulés ou reportés. D'autre part à cause de l'annonce faite par le **Premier ministre** le 14 mars renforçant les mesures de lutte contre la propagation du virus. Ainsi, les bars, restaurants, restaurants d'hôtels, etc. ont été contraints de fermer leurs portes..

Sur son site internet, l'UMIH (Union des métiers et des industries de l'hôtellerie) revient sur l'impact de cette décision pour son secteur : « *Aujourd'hui, nous sommes dans une situation dramatique historique pour notre secteur, ce qui nécessite un soutien de grande ampleur pour l'ensemble de nos entreprises. Nous saluons les mesures déjà mises en place comme les reports ou les exonérations de charges fiscales et sociales, l'activité partielle simplifiée ou le fonds de solidarité envers les entreprises.* » En outre, l'organisation doit rencontrer le 16 mars les ministres concernés.

Cela étant, l'UMIH précise que l'activité hôtelière n'est, pour l'instant, par concernée par les restrictions. « *En effet les chambres d'hôtel sont des lieux privés qui ne seront pas fermés, sauf indication contraire du gouvernement.* »

LES ENTREPRISES ACCOMPAGNÉES

Ainsi, en parallèle des mesures sanitaires, l'État a instauré des actions de **soutien aux entreprises**.

En ce sens, des délais de règlement des **échéances fiscales ou sociales** peuvent être accordés ou même des remises d'impôts directs. Un rééchelonnement des **crédits bancaires** peut également être négociés. De plus, les pénalités de retard pour les marchés publics d'État sont supprimées.

En parallèle, le recours au **chômage partiel** est simplifié. Sur ce point, la ministre du Travail, Muriel Pénicaud, a affirmé que tout salarié en chômage partiel pourra conserver son contrat de travail, bénéficier d'une rémunération au moins égale au SMIC et à 70 % de son salaire brut avec un remboursement total de ses rémunérations à l'entreprise.

Par ailleurs, la banque publique d'investissement **Bpifrance** a été mobilisée. Elle offre la possibilité, aux entreprises touchées, de recourir à la garantie Bpifrance pour les prêts accordés par des banques privées. Ou encore, aux clients Bpifrance, de réaménager des crédits de moyen et long terme.

EN BREF

NOUVELLE OFFRE TOURISTIQUE DANS LES PYRÉNÉES

Afin de renforcer son attractivité, la **destination Pyrénées** a bénéficié de **budgets européens**, en partenariat avec la **Région Occitanie**. Ainsi, parmi les projets mis en place pour développer l'offre touristique, notamment de bien-être, un **espace aquatique** a été aménagé dans la station Les Angles, dans les Pyrénées-Orientales (66). Baptisé **Angléo**, le centre a nécessité 6,1 millions d'euros d'investissement, dont 2,6 millions pris en charge par le **Fonds européen de développement régional** (Feder). Il a également été soutenu par la Région et l'ADEME. La création de 15 emplois directs et d'environ 10 emplois indirects a d'ailleurs été engendrée.

AIRBNB ENCOURAGE LES PROJETS DE LOGEMENTS INSOLITES

Un **fonds** d'environ 880 000 euros à destination des **logements insolites** à travers le monde a été instauré par **Airbnb**. Une initiative motivée par le fait que la recherche d'espaces habitables uniques sur la plateforme de location aurait augmenté de 70 % en un an. De plus, l'entreprise américaine affirme que les dômes, les camping-cars, les cabanes dans les arbres ou encore les yourtes comptent parmi les lieux les plus réservés. Au total, **10 lauréats** seront désignés par un jury d'experts qui prendra en compte non seulement des critères de créativité, mais aussi de faisabilité, d'impact social et de respect de l'environnement. Ils profiteront alors d'un accompagnement financier afin de concrétiser leurs projets d'hébergements originaux. Les candidatures au « **Fonds Airbnb pour des logements insolites** » sont ouvertes jusqu'au 15 avril et les gagnants de l'appel à projets seront annoncés le 15 mai 2020.



À RETENIR

Parmi les entreprises ayant effectué une demande d'activité partielle, plus de la moitié provenait, au 9 mars dernier, du secteur de l'hôtellerie-restauration.

IMPACT DE LA DERMATITE
ATOPIQUE SUR LA VIE QUOTIDIENNE

Selon une enquête de l'**Ifop** pour **Sanofi Genzyme**, l'**eczéma atopique** (ou dermatite atopique) présente des **répercussions**

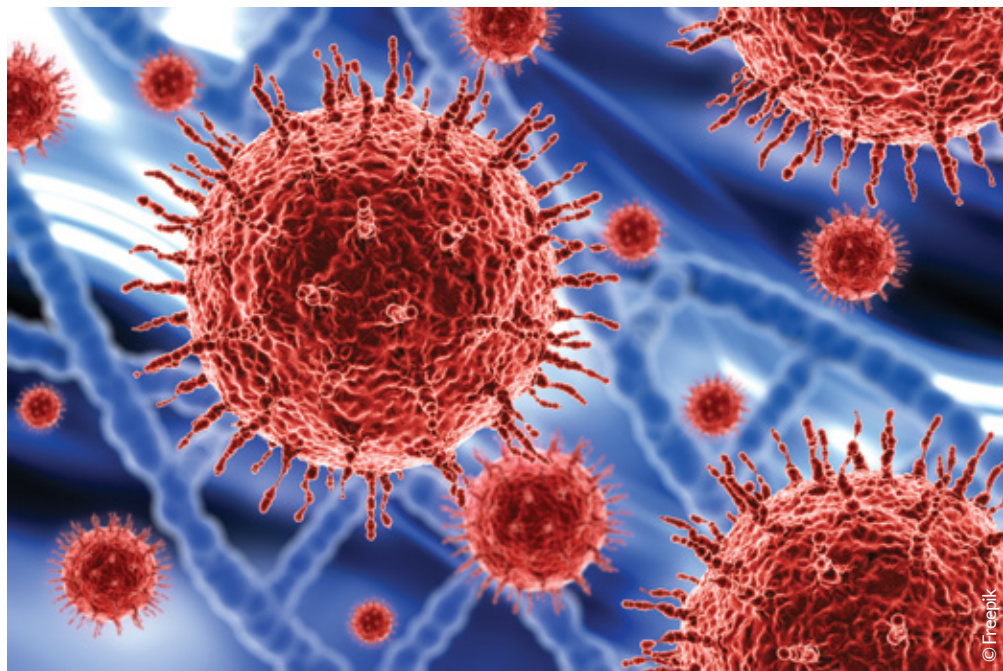
importantes sur la **santé mentale** et la **vie sociale** des Français. Ainsi, 69 % affirment que cette pathologie chronique affecte leur moral. En outre, près de la moitié des individus a déjà subi une **forme d'exclusion**. Par ailleurs, malgré la fréquence de la maladie, plus d'une personne concernée sur trois n'a jamais consulté de dermatologue. En parallèle, il est à noter que de nombreux malades (33 %) se tournent vers les **pratiques alternatives**, comme les magnétiseurs ou les acuponcteurs non-médecins.

LE BRIDGE POUR ENCOURAGER
LA RECHERCHE SUR LE CERVEAU

La **Fédération pour la recherche sur le cerveau** (FRC), qui accompagne les chercheurs travaillant sur le cerveau, soutient cette année la thématique du « *cerveau protégé de/ par son environnement* ». Les travaux portent sur l'activité intellectuelle, l'activité physique, la nutrition, l'interaction sociale et familiale, le sommeil et le stress. En ce sens, l'association a établi un partenariat avec la **Fédération française de bridge** (FFB). Ainsi, jusqu'au 31 mai 2020, les clubs de bridge adhérents sont invités à organiser des **tournois** au profit de la **recherche**. « *L'intérêt est de faire connaître la Fédération pour la recherche sur le cerveau et de collecter des dons*, explique **Anne-Marie Sacco**, directrice déléguée de la FRC. *Mais aussi de sensibiliser le grand public aux bonnes pratiques pour un cerveau en bonne santé* ». Le choix du bridge s'explique par le fait que « *cette activité intellectuelle demande un certain type de réflexion, un échange et une interaction sociale* », ajoute-t-elle.

COVID-19 : LA PANDÉMIE EST DÉCLARÉE

Face à la vitesse de propagation du virus dans plusieurs pays dans le monde, l'OMS qualifie désormais officiellement l'épidémie de COVID-19 en « **pandémie** ».



Alors que l'**Organisation mondiale de la Santé** (OMS) se refusait depuis le début de la **maladie COVID-19** à la qualifier de **pandémie**, elle a revu son jugement au cours d'une réunion avec les États membres, le 11 mars dernier.

Ainsi, dans son discours, le directeur général de l'OMS, le **Dr Tedros Adhanom Ghebreyesus**, a déclaré : « *Nous sommes à la fois profondément préoccupés par les niveaux alarmants de propagation et par la gravité, ainsi que par les niveaux alarmants d'inaction. Nous avons donc estimé que COVID-19 peut être qualifié de pandémie* ».

POURQUOI MAINTENANT ?

Pour comprendre la décision de l'OMS, il est nécessaire de s'en référer aux chiffres officiels apportés par l'Organisation sur les cas identifiés ; lesquels sont classés en **trois catégories** : le total sur l'ensemble de la planète, le cas particulier de la Chine – foyer de base de l'infection – et, enfin, le reste du monde.

À RETENIR

Si le nombre de cas en Chine stagne au mois de mars 2020, il est multiplié par 5 dans le reste du monde et 3 à 8 nouveaux pays sont touchés chaque jour.

Leur lecture indique ainsi que le nombre de cas stagne en Chine en mars – 79 968 le 1^{er} jour du mois et 80 955 le 11 mars, mais qu'il croît de façon importante dans le reste du monde avec un chiffre multiplié par plus de 5, passant de 7 169 personnes identifiées début mars à 37 371 le 11 mars.

Un autre facteur d'importance : le **nombre de pays touchés** qui a augmenté avec plus de régularité. Entre 3 et 8 nouveaux pays sont ainsi ajoutés par jour, avec une moyenne aux alentours de 5. Faisant quasiment doubler en une quinzaine de jours les effectifs : de 58 pays au 1^{er} du mois à 113 pays le 11 mars.

UNE SITUATION QUALIFIÉE
DE « MAÎTRISABLE »

« *Il s'agit d'une **pandémie maîtrisable**, mais on ne peut pas combattre un virus si on ne sait pas où il se trouve. Cela signifie qu'il faut une **surveillance robuste** pour trouver, isoler, tester et traiter chaque cas, afin de briser les chaînes de transmission* », a également déclaré Tedros Adhanom Ghebreyesus devant les diplomates.

Il a souligné que les pays devaient adopter une « *approche globale [...] adaptée à leur situation, avec l'endiguement comme pilier central* » et appelé les pays à « *trouver un **juste équilibre** entre la protection de la santé, la prévention des perturbations économiques et sociales et le respect des droits humains* ».

COVID-19 : IMPLICATION DE LA RECHERCHE FRANÇAISE

Vingt projets de recherche d'équipes françaises, dont le lancement d'un essai clinique, ont été sélectionnés pour lutter contre l'épidémie de COVID-19.

Le 11 mars, la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, **Frédérique Vidal**, a annoncé la sélection de **20 projets de recherche** par le conseil scientifique de REACTing (REsearch and ACTION targeting emerging infectious diseases). Coordonné par l'**Institut national de la santé et de la recherche médicale** (Inserm), ce consortium multidisciplinaire émane de l'Alliance nationale pour les sciences de la vie et de la santé (Aviesan) constitué par le **CEA**, le **CNRS**, **INRAE**, **Inria**, l'**Inserm**, l'**Institut Pasteur**, l'**IRD**, la **CPU** et la **Conférence des directeurs généraux de centres hospitaliers régionaux et universitaires**.

IMPLICATION NATIONALE

Sur cet ensemble de 20 projets, 3 portent sur l'**épidémiologie**, 7 sur la **recherche fondamentale**, 6 sur le **diagnostic**, la **clinique** et la **thérapeutique** et 4 sur les **sciences humaines et sociales**. L'un des plus significatifs relève d'un essai clinique dont l'investigatrice principale est la **Pr Florence Ader** (Inserm, CNRS, université Lyon-I).

Cette étude vise à évaluer de manière comparative plusieurs **stratégies de traitement** des formes sévères chez des patients hospitalisés. 800 patients seront inclus à terme en France et un objectif total de 3 200 sujets devrait être atteint, avec la participation d'équipes médicales d'autres pays européens. Les malades volontaires seront répartis de manière aléatoire dans 4 groupes.

Dans le premier, des patients recevront la prise en charge actuelle : des soins de réanimation optimaux, sans médicament antiviral. Dans le groupe 2, des patients absorberont le **remdésévir**, un antiviral injectable en test en Chine et aux États-Unis. Ceux du groupe 3 se verront administrer une association **lopinavir-ritonavir**, utilisée contre le VIH. Enfin, le dernier groupe sera traité avec la même combinaison, à laquelle sera associé un anti-inflammatoire, l'interféron bêta. Le **Pr Yazdanpanah**, directeur de REACTing, a précisé que l'essai serait « *adaptatif* » : « *Si un traitement ne marche pas, nous l'arrêterons, mais si un traitement efficace apparaît, nous l'ajouterons* ».

IMPLICATION EUROPÉENNE

Au niveau européen, la recherche française est mobilisée avec la coordination du **projet RECOVER** (Rapid European COVID-19 Emergency Response). Ce projet financé par la **Commission européenne** comprend plusieurs volets, dont des études épidémiologiques, cliniques et en sciences sociales.

La France participe également aux projets de recherche Fight-nCoV (Fighting-Off Coronavirus (Sars-Cov-2) With Broad-Spectrum Antivirals: Establishing Animal Viral Challenge Model), I-MOVE-COVID-19 (Multidisciplinary European network for research, prevention and control of the COVID-19 Pandemic) et CoNVat (Combating 2019-nCoV: Advanced Nanobiosensing platforms for POC global diagnostics and surveillance).

Les projets sur aquae-officiel.fr

EN BREF

EFFETS DE LA MÉDITATION SUR LE CERVEAU

Une étude, publiée en mars dans *Brain and Cognition*, a mis en avant les **changements cérébraux** résultant de la **méditation transcendantale**, qui entraîne une réduction avérée du **stress**. Menés par l'**IMT School for Advanced Studies**, en Italie, ces travaux se sont appuyés sur des questionnaires psychométriques et une IRM fonctionnelle. Les résultats montrent une réduction significative du niveau d'anxiété et de stress. Celle-ci est d'ailleurs associée à des **modifications de la connectivité** entre des zones du cerveau intervenant dans la modulation des émotions.

LA LUMINOTHÉRAPIE AUSSI EFFICACE QUE LES ANTIDÉPRESSEURS

Menés par le **Dr Pierre-Alexis Geoffroy** du Centre International de Recherche en ChronoSomnologie du **CHU de Strasbourg** (67), des chercheurs ont comparé les antidépresseurs et la **luminothérapie** dans le traitement de la **dépression** saisonnière ou non. Partant du constat que les antidépresseurs restent le traitement habituel en cas de dépression alors que les bienfaits de la luminothérapie ont été prouvés. Publiée en décembre 2019 dans *Sleep Medicine Reviews*, leur étude se fonde sur une revue systématique et une méta-analyse. Près de 400 patients ont été inclus présentant un diagnostic d'épisode dépressif majeur. L'analyse souligne une **efficacité équivalente** entre les **antidépresseurs** et la luminothérapie. De plus, la combinaison des 2 méthodes montre de meilleurs résultats que les antidépresseurs seuls. Les auteurs préconisent donc de recourir à la luminothérapie en monothérapie ou en association comme traitement de première ligne de la dépression.



À RETENIR

L'Alliance nationale pour les sciences de la vie et de la santé se mobilise pour accélérer la recherche sur le virus et sur la maladie COVID-19.

L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES
DANS LA CHAÎNE THERMALE
DU SOLEIL

La **SAS Chaîne Thermale du Soleil** a publié, le 1^{er} mars, le résultat de l'**Index de l'égalité femmes-hommes**. Le groupe fait ainsi état d'un score de **94/100** pour 2019. Cet index, qui est une obligation pour les entreprises d'au moins 50 salariés depuis cette année, s'appuie sur **4 à 5 indicateurs**. À savoir, l'écart de rémunération femmes-hommes, ainsi que les différences de répartition des augmentations et des promotions. Sont également pris en compte le nombre de salariées bénéficiant d'une augmentation à leur retour de congé maternité et la parité parmi les 10 salaires les plus importants au sein de la société.

DONNÉES DE SANTÉ FRANCO-BELGES

Décollant du **projet GeDiDot** (gestion et diffusion de données transfrontalières), l'**infocentre de santé** a été lancé fin janvier 2020. Avec le soutien de l'Union européenne, dans le cadre du programme **Interreg V France-Wallonie-Vlaanderen**, cette base de données est cofinancée par le **Feder** (fonds européen de développement régional) et les régions. La plateforme web franco-belge propose des **indicateurs sociosanitaires** de la population frontalière. Elle s'adresse ainsi aux décideurs locaux, aux citoyens et aux acteurs de la santé. Le portail est doté d'une **carte interactive** offrant une vue des indicateurs par territoire, ainsi que d'une liste de ces données. Plusieurs **thématiques** doivent y être abordées, comme les offres de soins, les déterminants socio-économiques, l'état de santé, etc. Concrètement, il est possible d'y trouver, pour une période donnée, le taux standardisé d'hommes en ALD pour diabète en France ou encore de cancers du sein.

COVID-19 : LES TÉLÉCONSULTATIONS FACILITÉES

Afin de désengorger les cabinets médicaux, le gouvernement a adopté un décret temporaire simplifiant la prise en charge des consultations en télémedecine par l'assurance maladie.



Dans le cadre de la crise sanitaire engendrée par l'infection du **coronavirus COVID-19**, le **ministre des Solidarités et de la Santé Olivier Véran** a signé, le 9 mars dernier, un décret temporaire visant à faciliter l'accès à la **télémedecine**. Il s'agit de désengorger les cabinets médicaux et de limiter les déplacements de patients éventuellement contaminés.

LEVÉE DES CONTRAINTES
DE PRISE EN CHARGE

En vigueur depuis le 10 mars 2020, et uniquement jusqu'au 30 avril prochain, le texte adapte en particulier les conditions de **prise en charge** par l'assurance maladie des actes de **téléconsultation**. Et ce, pour les individus exposés ou potentiellement infectés par le coronavirus COVID-19.

Jusqu'alors, afin d'être prise en charge, la consultation devrait être effectuée par le médecin traitant ou un praticien rencontré dans les 12 mois précédents. Des **contraintes** aujourd'hui **levées**. Ainsi, les patients peuvent désormais bénéficier du remboursement de ces prestations même s'ils ne consultent pas leur médecin habituel.

En parallèle, concernant la pratique, **aucun matériel particulier** n'est requis. De ce fait, les consultations « peuvent

être réalisées en utilisant n'importe lequel des moyens [...] actuellement disponibles pour réaliser une vidéotransmission (lieu dédié équipé mais aussi site ou application sécurisé via un ordinateur, une tablette ou un smartphone, équipé d'une webcam et relié à Internet) », stipule le décret.

D'ailleurs, de nombreuses plateformes de téléconsultation ont mis en place des **dispositifs exceptionnels**. À l'instar de **Doctolib** qui a instauré la gratuité de son **service de télémedecine** pendant la durée de la crise pour les médecins français. La société, qui a déjà enregistré une hausse des demandes d'adhésion, s'engage donc à prendre en charge les coûts d'équipements, de formation et de gestion du service. Mais aussi à **rembourser les abonnements** des 3 500 praticiens qui étaient déjà clients.

L'ACCÈS AUX INDEMNITÉS
JOURNALIÈRES SIMPLIFIÉ

Par ailleurs, une seconde partie du décret du 9 mars est consacrée aux personnes se trouvant dans l'impossibilité de se rendre au travail à cause du virus. Les **délais de carence** sont alors assouplis.

En ce sens, des conditions dérogatoires sont établies pour les « *personnes faisant l'objet d'une mesure d'isolement ou de maintien à domicile et pour les parents d'enfant [de moins de 16 ans] faisant l'objet d'une telle mesure* ». Ces derniers pourront donc bénéficier d'**indemnités journalières**, et ce, sans « *conditions de durée d'activité ou de contributivité minimales* ». Une décision qui supprime les délais de carence et permet de percevoir des versements dès le premier jour d'arrêt.

Le décret sur aquae-officiel.fr

À RETENIR

Pour être remboursée, la téléconsultation ne nécessite plus de se tourner vers le médecin traitant ou un praticien vu dans les 12 mois précédents.

Vous recherchez une secrétaire médicale ?

Gratuitement, CULTURE ET FORMATION vous aide à trouver votre future collaboratrice



- Culture et Formation est **spécialisée** dans la formation de secrétaire médicale **depuis 35 ans**.
- Nous vous envoyons des CV de secrétaires médicales bien formées et motivées, quelle que soit votre région, en CDD, en CDI ou en stage.

N'hésitez pas à nous consulter :
par mail : offre.emploi@culture-formation.fr
ou par téléphone : **03 27 32 56 37**
www.culture-formation.fr



Culture et Formation

Centre Privé d'Enseignement à Distance soumis au contrôle pédagogique de l'Etat.



LETTRE BIMENSUELLE - SITE INTERNET - NEWSLETTER

VOTRE ANNONCE LÉGALE*
DANS L'UNIQUE JOURNAL SPÉCIALISÉ
TOURISME, SANTÉ & BIEN-ÊTRE

NOTRE ÉQUIPE À VOTRE DISPOSITION :
05 59 24 73 60
COMMERCIAL@PALINDROME-EDITION.FR

WWW.AQUAE-OFFICIEL.FR

* Décret n° 25-225 paru au Journal officiel du 3 mars 1995

PALINDROME
EDITION

GROUPE PROFESSION SANTÉ **Classifieds**

VOUS RECRUTEZ ?

Découvrez notre offre d'annonces «Emplois Santé» dans
Le Quotidien du médecin, Le Généraliste & Aquae
Print - Web - Réseaux sociaux

LE QUOTIDIEN
DU MÉDECIN
www.lequotidienmedecin.fr

le généraliste



01 73 28 13 07

contact-classifieds@gpsante.fr

L'Officiel du Thermalisme fait peau neuve

Nouveau
site web

Plus dynamique. Plus ergonomique. Plus performant.



- \\ Référencement de vos offres d'hébergements.
- \\ Publication de vos contenus sur nos nouveaux espaces publicitaires.
- \\ Réception directe des demandes d'information de la part des curistes.
- \\ Parution de vos dernières offres et actualités.

www.officiel-thermalisme.com

TELEGRAFIK FAVORISE L'AUTONOMIE DES SÉNIORS

À l'issue d'une nouvelle levée de fonds, la startup française souhaite développer ses solutions Otono-me, un service de télésurveillance des personnes âgées à domicile ou en résidence.



La startup **Telegrafik**, spécialisée dans l'intelligence artificielle et l'Internet des Objets, a conclu, le 5 mars 2020, sa seconde **levée de fonds** à hauteur d'**1 M€**. Créée en 2013 et implantée à Toulouse (31), la jeune pousse a ainsi bénéficié du soutien de ses investisseurs historiques, comme Citizen Capital, Aviva Impact Investing France et le réseau BADGE. Mais aussi de nouveaux partenaires, à l'instar de Vesso, Philippe Carle ou encore la plateforme de crowdfunding LITA.co.

DÉPLOIEMENT D'OTONO-ME

Cette opération vise à accélérer le développement des trois solutions principales de la société, à savoir **Otono-me EHPAD**, **Otono-me Domicile** et **Résidences**, ainsi qu'**Otono-me EHPAD à Domicile**. Celles-ci se présentent comme des solutions connectées de télésurveillance des personnes âgées en résidence ou à domicile, pouvant d'ailleurs s'adresser aux individus atteints de maladies neurodégénératives.

Déjà présente au sein de 25 établissements, Telegrafik vise à équiper 300 sites d'ici à 2 ans. « *Notre ambition est de devenir l'opérateur de solutions connectées de Smart Care leader en France* », déclare **Carole Zisa-Garat**, présidente de l'entreprise.

DÉTECTER LES SITUATIONS À RISQUE

Concrètement, le dispositif s'appuie sur une **plateforme logicielle intelligente** reliée à des **capteurs** dans les logements. Ils détectent les chutes, suivent l'activité et envoient des alertes à un **plateau d'assistance** ouvert 24h/24 et 7j/7. Ce dernier prévient ensuite les proches ou les professionnels. Il est à noter que les solutions ont vocation à avertir en cas d'incident, mais aussi à anticiper les situations à risque. Par exemple, si l'individu reste dans une pièce trop longtemps, l'appareil suppose qu'il peut avoir un problème et déclenche une alerte.

Par ailleurs, la société précise que les capteurs sont discrets et que la personne n'est ni filmée ni écoutée.

EN BREF

UN RAMEUR CONNECTÉ

La marque américaine **WaterRower**, spécialiste des rameurs en bois avec résistance à eau, a mis au point le **WaterRower Com Module**. Cet accessoire intelligent propose de connecter les appareils de fitness à différentes applications mobiles de remise en forme. Ainsi, un **boîtier** positionné à l'arrière du moniteur permet de suivre les entraînements en temps réel et d'**analyser les performances**. Différentes mesures sont enregistrées, comme la distance ramée, les watts ou encore le temps. D'ailleurs, la personne peut profiter de programmes de coaching dirigés par un instructeur via CityRow Go. Une fonctionnalité uniquement disponible en anglais pour l'instant.

QUEST MANAGEMENT, CRM INTÉGRÉ AU SYSTÈME DE RÉSERVATION D-EDGE

D-EDGE, filiale du groupe **Accor** qui propose des solutions d'e-commerce aux hôteliers, a créé, en février dernier, la solution **Guest Management**. Celle-ci comprend un **CRM hôtelier**, un programme de fidélité et des outils de gestion de l'e-réputation intégré au **CRS** (système de réservation centralisé). Fondée sur l'intelligence artificielle, l'apprentissage automatique et des algorithmes brevetés, la plateforme souhaite mieux cibler et automatiser les opérations marketing dans le but d'optimiser le taux de conversion, de satisfaction et de retour clients. « *Nous offrons aux hôteliers [...] une nouvelle brique, intégrable dans notre CRS, qui leur permet de disposer des données consolidées à partir de sources multiples et de les mettre à disposition de l'ensemble de leurs équipes opérationnelles et marketing* », explique **Pierre-Charles Grob**, directeur général de D-EDGE.

R&D

EXPLOITER LES DONNÉES DE SANTÉ

La **Croix-Rouge** et la **Fondation Roche** ont lancé **Impact DATA**, qui soutient des startups dans la valorisation des données de santé. Début mars, les jeunes pousses **Jalgos** et **Arkhn** ont été sélectionnées pour être accompagnées. Jalgos produit des algorithmes de prédiction de l'affluence aux urgences, entre autres. Arkhn travaille sur une base de données pour faciliter les liens entre établissements de santé.

DÉVELOPPER LA SPIRULINE MARINE

L'**EARL Pointe de Bénance** et **Spiru'Breizh**, qui développent un procédé de **spiruline à l'eau de mer**, ont lancé, début mars, une campagne de financement sur **WE DO GOOD**. Cette levée de fonds, qui vise à récolter **200 000 euros**, a pour but de construire un prototype d'unité de production compacte transportable de « Spiru'Marine ». Une solution exploitable en cosmétique, en gastronomie et en nutrition.

RÉOUVERTURE DU FORTE VILLAGE DE SARDAIGNE



© Forte Village

Après 5 ans de **rénovation** et plus de 50 M€ d'investissement, le **Forte Village de Sardaigne** (Italie) rouvrira fin mars 2020. Côté hébergement, il compte 8 hôtels 4 et 5 étoiles rénovés, ainsi que 13 nouvelles villas de luxe avec piscines et jardins privés. En parallèle, pour l'offre bien-être, le complexe dispose d'un **Acquaforte thalasso & spa**, d'un centre de médecine esthétique et d'un **Performance center**. Ce dernier dispense des entraînements sportifs personnalisés.

UN PALACE DEDIE À LA MÉTHODE CHENOT

Le 1^{er} mai 2020, le **Chenot Palace Wellis**, **destination santé et bien-être**, ouvrira ses portes dans les **Alpes suisses**. L'établissement comptera un **spa** de 5 000 m² et 97 chambres. Y seront prodigués des soins de prévention s'appuyant sur la **Méthode Chenot**, fondée par **Henri Chenot**. Celle-ci affiche l'objectif de « *rééquilibrer la physiologie du corps* », en se fondant sur la médecine traditionnelle chinoise et la médecine occidentale. En parallèle, le site accueille le siège social de la société Chenot, l'équipe R&D ou encore le centre de formation.

LE BIEN-ÊTRE EN 2020 SELON LE GWS



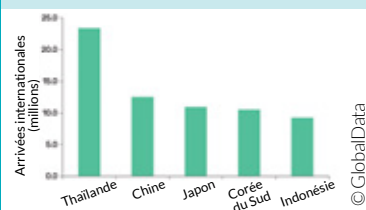
© Freepik

Le **Global Wellness Summit (GWS)** a publié, en janvier dernier, son rapport mettant en avant **10 tendances de la santé et du bien-être**. Parmi elles, la **chronobiologie** doit occuper une place centrale, les rythmes circadiens (cycles de 24 heures) devenant ainsi le pilier du bien-être, qu'il s'agisse de sommeil ou de nutrition. Il faut donc synchroniser l'horloge biologique à la journée de 24 heures grâce à la lumière. Par ailleurs, le **vieillessement** bénéficie d'une nouvelle image. Ainsi, les 60 ans et plus sont

actifs et engagés, créent des entreprises, vont dans les salles de sport, etc. Comme on vit plus longtemps et en meilleure santé, il est nécessaire de prendre en compte ce nouveau marché. En outre, les regards devraient se tourner vers le **bien-être à la japonaise**, le Japon étant le pays de la longévité. Autre dimension à retenir : la relation entre **bien-être psychologique et technologie**. En particulier, l'accent est mis sur les innovations pour améliorer la santé mentale, comme les chatbots ou les objets connectés.

Le rapport, en anglais, sur aquae-officiel.fr.

TOURISME DE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE EN ASIE



© GlobalData

Les **voyages touristiques de santé et bien-être en Asie** devraient atteindre **128,3 millions** d'ici à 2022, selon les prévisions de **GlobalData**, expert en analyse et en données. Ainsi, le continent deviendrait le marché touristique le plus rapide au monde. En outre, la **Thaïlande**, destination clé dans ce domaine, est mise en exergue. D'ailleurs, le tourisme de bien-être en **Asie-Pacifique** connaît la plus forte croissance, avec une hausse de 33 % entre 2017 et 2019.

UN NOUVEL ANANTARA EN MALAISIE

Fin décembre 2019, **Anantara** a annoncé l'ouverture d'un établissement en **Malaisie**. L'**Anantara Desaru Coast Resort & Villas** compte ainsi plus de 100 suites, villas et résidences. Plusieurs offres de restauration sont également présentées. En outre, la clientèle a accès à un **Anantara Spa**. En parallèle, par le biais du programme **Balance Wellness by Anantara**, des retraites bien-être sont proposées. Les séjours peuvent s'adapter aux besoins (anti-âge, perte de poids, remise en forme, détox, etc.).

STIMULER LE TOURISME SUR LE CONTINENT AFRICAIN



© Freepik

L'**Organisation mondiale du tourisme (OMT)** a organisé, du 20 au 22 février 2020, le premier **Forum mondial sur l'investissement touristique en Afrique**, en présence de représentants de 40 pays, mais aussi d'acteurs institutionnels et du secteur privé, comme Marriott International, Accor, Hyatt Hotels Corporation et Uber. L'objectif était d'échanger sur les défis à relever et les possibilités pour développer le tourisme sur le **continent africain**.

L'initiative entre dans le cadre du **Programme d'action de l'OMT pour l'Afrique**, « *une feuille de route ambitieuse pour guider le tourisme africain sur la voie d'une croissance durable d'ici à 2030* », souligne **Zurab Pololikashvili**, secrétaire général de l'institution. Pour ce faire, il s'agit de stimuler les **investissements** et les **partenariats public-privé**. En outre, des réformes pourraient être initiées afin de simplifier, par exemple, l'obtention de crédits. Il est à noter que le Forum a débouché sur des **recommandations**, qui seront soumises à la commission de l'OMT pour l'Afrique fin mars.